

## Radio Laser : 2 mois plus tard

**Date :** 27 juin 2015

[Voici copie d'un courriel à Madame Michèle Motel, conseillère départementale :](#)

Bonjour Madame Motel,

Le 23 avril dernier, nous avons échangé sur les ondes de Radio Laser à propos de l'appellation que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a souhaité donner d'autorité aux habitants de ce département.

Je vous avais demandé s'il serait possible que le nouveau conseil les consulte.

Vous aviez répondu : « *la question peut-être posée et il peut y avoir une réponse* ».

J'espérais qu'elle vienne du Président de l'assemblée, mais vous m'avez indiqué le 30 avril 2015 que vous l'attendiez du président du groupe socialiste :

**De:** Michèle Motel  
**Objet:** Rép : remerciements  
**Date:** 30 avril 2015 11:48:21  
**À:** Jéhannin Patrick

Bonjour  
J'ai posé votre question au président du groupe socialiste  
J'attends sa réponse  
Bien cordialement  
Michèle Motel

Je constate qu'aucune réponse n'a été formulée par quiconque au bout de 2 mois.

Ceci me paraît d'autant plus regrettable que je vous ai transmis le 5 mai dernier copie d'un [courrier de l'Académie française](#) daté du 29 avril 2015 qui rappelle que

« *Si se manifeste chez des habitants le désir d'avoir un véritable gentilé, il serait préférable de consulter les habitants ... plutôt que de confier ce choix à une assemblée aussi démocratiquement élue soit-elle* »

Vous l'aviez estimé très intéressant :

**De:** Michèle Motel  
**Objet:** Rép : position de l'Académie française  
**Date:** 7 mai 2015 18:01:13  
**À:** Jéhannin Patrick

Bonjour  
Très intéressant  
Je transmets à Roger Morazin si vous en êtes d'accord  
Bien cordialement  
Michèle Motel

A ceci s'est ajouté [l'avis 20151585 de la CADA](#) en date du 7 mai 2015 qui n'a pu que constater qu'aux dires du Conseil général qu'elle a contraint à se justifier, la demande de scrutin public qui a fait obstacle à une demande de scrutin secret avait été « *détruite* »... alors même qu'il n'a pas été procédé au scrutin public qui devait impérativement s'en suivre si cette demande a réellement existé.

Je reviens donc vers vous pour faire le point sur ce dossier.

Soyez assurée de mes meilleurs sentiments citoyens.

Patrick Jéhannin